

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-101 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 13 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 6 mai 2024 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2024-093), Estelle BARBARIN, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel FABRE (à Daniel GUEUR), Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Serge GARDIEN (à Sylvie RIGHETTI), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Max ORSET), Bernard GUERS (par Eric BEAUFORT).

Etait excusé et suppléé : Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

Etaient excusés : Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Pascal PAIN, Lionel CHAPPELLAZ, Nazarello ALONSO.

Objet : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986, relatif aux positions de détachement, hors cadres, disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;

VU la délibération n°2020-235 du 10 décembre 2020 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade au sein de la collectivité ;

VU l'arrêté n°A2020-0293 en date du 14 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour les Ressources Humaines à partir du 1^{er} janvier 2021 ;

VU la délibération n°2024-077 en date du 28 mars 2024 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire consulté le 29 avril 2024 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services ;

CONSIDERANT les différents mouvements de personnel depuis le 1^{er} avril 2024 ;

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet, de catégorie A, relevant du cadre d'emplois des Attachés **ou** Ingénieurs territoriaux.
- DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet, de catégorie B, relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs **ou** Techniciens territoriaux.
- DECIDE de fermer un emploi permanent à temps complet, de catégorie A, relevant du grade d'attaché territorial.
- DECIDE de fermer un emploi permanent à temps complet, de catégorie A, relevant du grade d'ingénieur territorial.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- PROCEDE à la validation du tableau des effectifs ci-après à compter du 1^{er} juin 2024 :

Titulaires sur emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
<u>Direction Générale des Services</u> DGS de 80 000 à 150 000 habitants Ingénieur en chef territorial « détaché »	A A	1 1	1 0
<u>Direction Générale Adjointe des Services</u> DGAS de 40 000 à 150 000 habitants Attaché principal « détaché »	A A	1 1	1 0
<u>Direction Générale des Services Techniques</u> DGST de 80 000 à 150 000 habitants Ingénieur en chef territorial « détaché »	A A	1 1	1 0
<u>Service Ressources et Mutualisations</u> Attaché principal Rédacteur principal de 1 ^{re} classe Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe Adjoint administratif principal de 2 ^e classe Adjoint administratif territorial	A B C C C	1 3 4 1 1	1 3 4 1 1

.../...

<u>Service Collecte et Traitement des déchets</u>			
Ingénieur principal	A	1	1
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1
Agent de maîtrise	C	1	1
Adjoint administratif territorial	C	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	11	11
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	8	8
Adjoint technique territorial	C	18	17
<u>Pôle Technique</u>			
Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	3	3
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	4	4
<u>Service Attractivité et Promotion du territoire</u>			
Attaché territorial	A	2	1
Adjoint administratif territorial	C	1	1
<u>Service Aménagement et cadre de vie</u>			
Ingénieur principal	A	1	1
Cadre d'emplois des Attachés ou Ingénieurs territoriaux	A	1	0
Cadre d'emplois des Rédacteurs ou Techniciens territoriaux	A	1	0
<u>Service Commun Application du Droit des sols (ADS)</u>			
Attaché territorial	A	1	1
Technicien principal de 1 ^{re} classe	B	1	1
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	1	1
Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	1	1
Adjoint administratif territorial	C	2	2
<u>Service CLIC / Séniors</u>			
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	1	1
Adjoint administratif territorial	C	2	1
<u>Maison France Services (MFS)</u>			
Adjoint administratif territorial	C	3	3
TOTAUX		85	77

Non-titulaires sur emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
<u>Service Attractivité et Promotion du territoire</u> Attaché territorial	A	5	5
<u>Service Aménagement et Cadre de Vie</u> Ingénieur principal	A	1	1
Attaché territorial	A	1	1
Ingénieur territorial	A	1	1
<u>Service CLIC / Séniors</u> Attaché territorial	A	1	1
<u>Service Ressources et Mutualisations</u> Attaché territorial	A	1	1
<u>Service Gestion des déchets</u> Attaché territorial	A	1	1
Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	1
<u>Maison France Services (MFS)</u> Rédacteur territorial	B	1	1
TOTAUX		13	13

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 mai 2024
Publiée le **21 MAI 2024**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

